

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 01^{er} juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 21 juin 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M.VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M.
GAUTHIER – M. CORNET – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – M. BOUNIARD –
Mme PEREZ -

Excusés : Mme LEBRAT.
M. JOLLIVET a donné procuration à Mme PEREZ.
Mme GRENIER a donné procuration à M. GAUTHIER.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

Mme CROZIER a été élue secrétaire.

Objet : Renouvellement du Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) créé par délibération n°2018/42 du 04 juillet 2018.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018/42 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif PEC à compter du 27 août 2019.

Il précise que ce contrat prendra fin le 26/08/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

.../...

- **DECIDE** de renouveler le poste en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) qui avait été créé par la délibération n°2018/42 du 04 juillet 2018.

- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée d'un an du 27/08/2019 au 26/08/2020.

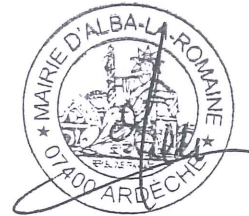
- **PRECISE** que la durée de travail est fixée à 22 heures par semaine.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 1^{er} juillet 2019

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 02 juillet 2019.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

04 JUIL. 2019